

DICRIM

Plan Communal
de Sauvegarde



COMMUNE DE VENDEUVRE-SUR-BARSE

**Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs**

-
DICRIM



VENDEVRE
SUR BARSE

RISQUES MAJEURS

Apprenons les bons réflexes !

- Document à conserver -



Madame, Monsieur,

Ce document relatif à votre sécurité est d'une TRÈS GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a le droit à une information dite « préventive » afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que votre commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'évènement important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire, Marielle CHEVALIER

Article L721-1 du Code de la Sécurité intérieure :

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »

Qu'est-ce qu'un **risque** ?

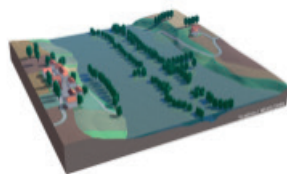
Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

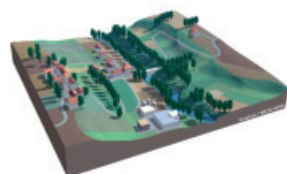
Il existe plusieurs types de risques :

- Les risques naturels (inondation, mouvement de terrain...)
- Les risques technologiques (industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses...)
- Les risques météorologiques
- Les risques sanitaires (pandémie...)

Un risque est dit « majeur » : si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.



L'évènement = l'aléa



Les enjeux



Le risque

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de VENDEUVRE SUR BARSE peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

A quels risques sommes-nous exposés à **Vendeuvre** ?

Risques répertoriés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) Pour en savoir plus sur ces risques, consulter le DDRM (en mairie ou sur www.aube.gouv.fr)

LES RISQUES NATURELS :



Les inondations :

Remontées de nappes phréatiques, ou débordement



Les mouvements de terrain : Retrait gonflement des sols argileux « aléa fort »

Les cavités souterraines naturelles

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES :



Activités industrielles :

Installations classées pour la protection de l'environnement



Transport de Matières Dangereuses :

RD 619 et 443 ainsi que la voie ferrée

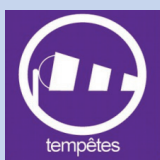
D'AUTRES RISQUES

PEUVENT ÊTRE SIGNALÉS, QUI NE SONT PAS UNIQUEMENT PROPRES À NOTRE COMMUNE MAIS AUXQUELS LE TERRITOIRE PEUT ÊTRE CONFRONTÉ :



Les risques sanitaires :

Pandémie, canicule...



Les risques météorologiques :

Tempête (ex : de 1999), fortes neiges...

Catastrophes **naturelles** reconnues :

Détail des risques majeurs recensés sur la commune

Arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles sur la commune

Inondations et/ou Coulées de Boue : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
INTE1804348A	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018
INTE1316146A	08/05/2013	10/05/2013	20/06/2013	27/06/2013
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
NOR19830621	10/04/1983	20/04/1983	21/06/1983	24/06/1983

Source : CCR

Inondations Remontée Nappe : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
INTE1826529A	20/01/2018	10/02/2018	04/10/2018	03/11/2018
INTE1401747A	07/05/2013	13/05/2013	21/01/2014	24/01/2014

Source : CCR

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Source : CCR

(Source : www.georisques.gouv.fr)

L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.

ALERTE DE LA POPULATION

En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante selon les besoins / évènements :

Pour diffuser l'alerte plusieurs moyens peuvent être mis en oeuvre :

- ▶ La sirène communale
- ▶ Et / ou la sono portative, avec passage dans les rues de la commune
- ▶ Les réseaux sociaux
- ▶ Application mobile Maelis

Si nécessaire :

- ▶ En porte à porte sur un secteur restreint
- ▶ Par téléphone

Trois points de rassemblement ont été retenus

- ▶ La place du 8 mai 1945 (marché)
- ▶ La ferme des Varennes
- ▶ La place Georges Guynemer



Risque inondation



L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors d'une crue. La crue correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

2 types d'inondation :

- **Les inondations lentes** ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontées de la nappe phréatique.
- **Les inondations rapides ou torrentielles**, consécutives à de violentes averses.



Le risque à Vendevre sur Barse

La commune est concernée par le risque inondation lente ou de plaine. En cas de débordement de la Barse, l'eau pourrait arriver aux abords des maisons. Cette montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.

Les moyens de surveillance et d'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers ou gendarmerie).

Le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de rassemblement adaptés au risque.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

PENDANT LA CRUE

A l'annonce de la crue

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc... qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez compteurs EDF, gaz.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, soussols et jardins.

Lorsque l'eau est là

- Montez dans les étages avec : eau, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

APRÈS LA CRUE

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre. Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.

LES BONS RÉFLÈXES



Coupez l'électricité et le gaz



Fermez les portes et les fenêtres



Montez à l'étage



Ecoutez la radio



Ne prenez pas la voiture

Risque Transport **Matières Dangereuses** (TMD)



Le risque lié aux transports de matières dangereuses, appelé TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque à Vendevre-sur-Barse

Les RD 619 et 443, les rues communales et la voie ferrée sont des voies sur lesquelles peuvent transiter des véhicules contenant des matières dangereuses. Le gazoduc présente aussi des risques dans ce domaine. Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.



Les mesures de prévention

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des eaux...) Des Plans d'ORganisation départementale des SECours (Plan ORSEC TMD) seront mis en oeuvre si nécessaire.



La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses : Les véhicules transportant des matières dangereuses sont identifiables par un des logos suivants apposé notamment à l'arrière du véhicule.



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières radioactives

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.
- **Si vous êtes témoin :**
Donnez l'alerte :
pompiers 18
police 17,
urgences Europe depuis portable 112
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si votre véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.
- Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flamme ou d'étincelle.

INFORMEZ-VOUS

Écoutez la radio

- Champagne FM Troyes 97.5
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas
- Lavez-vous les mains en cas d'irritation, et si possible changez de vêtement.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

LES BONS RÉFLÈXES



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes

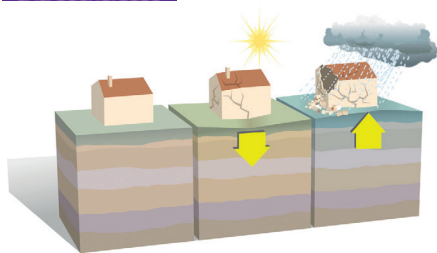


N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Risque mouvement de terrain « retrait-gonflement des sols argileux » **Aléa forts**



Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche).



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures,...) pouvant rendre inhabitables certains bâtiments.

Le risque à Vendevre sur Barse

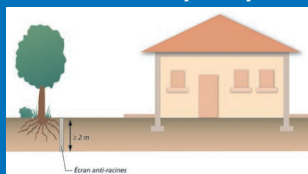
La commune se situe sur une zone d'aléa Fort : voir carte.

Les mesures de prévention

Le ministère de l'Écologie a édité une plaquette d'information sur le risque retrait gonflement des sols argileux, « Comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ? » et une brochure sur la nouvelle réglementation en vigueur depuis 2020.

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/retrait-gonflement-des-argiles>

Comment faire pour prévenir des dégâts ?

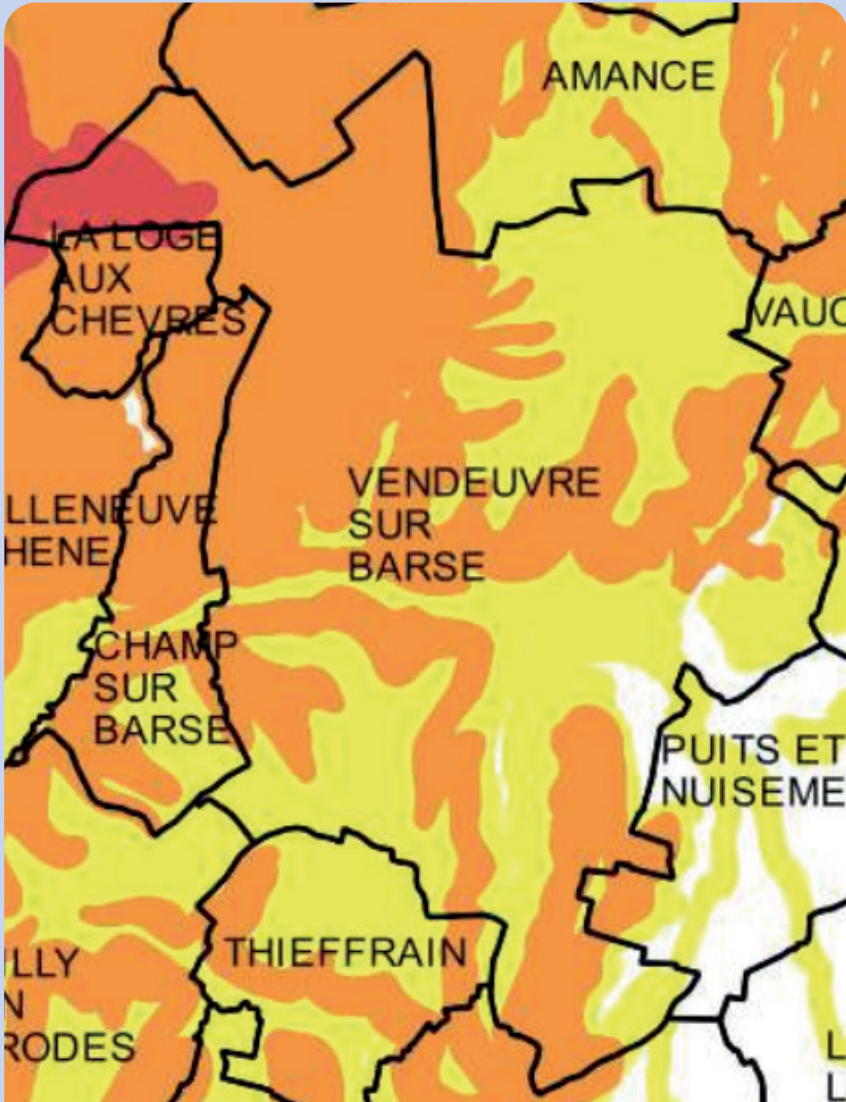


- Eloignez la végétation du bâti : les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades.
- Réalisez une structure étanche autour du bâtiment.



Retrouvez tous les conseils dans les brochures de recommandations : www.aube.gouv.fr

Carte « retrait-gonflement des sols argileux » **Aléa forts**



Carte consultable : <https://www.georisques.gouv.fr>

Risque de **tempête**



Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).

Les effets

Vents violents, précipitations intenses... les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.



Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes.

Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voire même des glissements de terrain.

Le risque à Vendevre sur Barse

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur deux peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux tempêtes.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DÈS AUJOURD'HUI

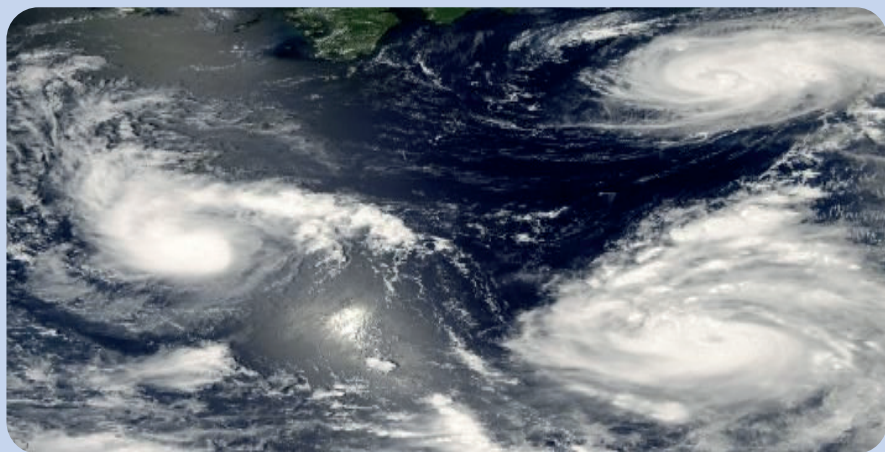
- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France www.meteofrance.fr
- **Si une tempête est annoncée**
- Mettez-vous à l'abri et amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Évitez de prendre votre véhicule. Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPÊTE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- Si vous devez sortir, soyez prudent.

APRÈS UNE TEMPÊTE

- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.
- Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.



Risque **sanitaire** : pandémie



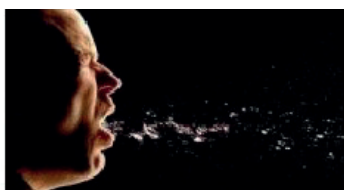
Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale. Elle touche une partie importante de la population mondiale. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Le risque à Vendevre sur Barse

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

Les modes de transmission

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.



LES BONS RÉFLÈXES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Risque **sanitaire** : canicule



Une canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement sur les mois de juin, juillet et août.

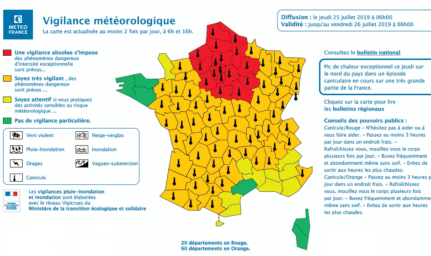
Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours. Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse...) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...).

Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la mairie toute personnes de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo France intègre le risque de canicule. Elle est consultable depuis le site www.meteofrance.fr



LES BONS RÉFLÈXES

PERSONNES AGÉES

- Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et des crudités.
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.
- Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

PARENTS - ENFANTS

- Buvez au moins 1L^{1/2} d'eau par jour. Évitez de consommer de l'alcool.
- Évitez les activités sportives intenses.
- Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins et amis âgés et handicapés.



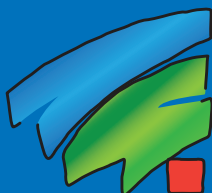
Les numéros utiles

Mairie de Vendevre sur Barse mairie-de-vendevre-sur-barse@wanadoo.fr	03 25 41 30 20
Préfecture de l'Aube – Troyes prefecture@aube.gouv.fr	03 25 42 35 00 aube.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires ddt@aube.gouv.fr	03 25 46 20 25
POMPIERS	18
POLICE / GENDARMERIE	17
SAMU	15
URGENCES EUROPE (TÉLÉPHONES MOBILES)	112
URGENCE POUR LES MALENTENDANTS (TÉLÉPHONES MOBILES)	114
URGENCE POUR LES PERSONNES ANGLOPHONES	911
Applications pour téléphones mobiles	MAELIS MA SÉCURITÉ
Conseil Départemental Centre routier	0 800 12 10 10
Météo France	0 899 71 02 10 meteofrance.fr
Vigicruces	vigicruces.gouv.fr
Géorisques	georisques.gouv.fr

Écoutez les informations :

Champagne FM 97.5
France Bleue 100.8
France Info 105.5
France Inter 95.3
France 2 et France 3
Canal 32

Plus d'informations sur www.aube.gouv.fr



VENDEVRE
SUR BARSE

RISQUES MAJEURS

Apprenons les bons réflexes !

- Document à conserver -